

RF Sous-Préfecture de Limoux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/07/2023 011-211104005-20230713-DE_2023_021-DE

DE_2023_021

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 13 juillet 2023

Membres en exercice :	Date de la convocation: 06 juillet 2023
10	<i>L'an deux mille vingt-trois et le treize juillet l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT</i>
Présents : 6	
Votants: 6	Présents : Jean-Christophe GAUVRIT, Nadine CHIVA, Marc LOUVET, Christophe BEER, Robert FAURE, David RICHOU
Pour: 6	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Mireille SANDRES, Florian BONNES, Cécile RAMOS, Christelle SAMRAY
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Christophe BEER

Objet: MOTION "VIOLENCES ENVERS LES ELUS" - DE_2023_021

Les menaces et les violences envers les élus locaux sont, ces dernières années et en particulier ces derniers mois, en constante augmentation. Les faits de violence sur les élus signalés ont augmenté de 32% entre 2021 et 2022. Cette tendance est particulièrement soulignée depuis ce début d'année 2023.

Cette violence à l'égard des maires et des élus locaux révèle une crise civique qui malheureusement concerne tous les dépositaires de l'autorité publique ainsi que les agents publics.

Après la démission récente du Maire de Saint-Brévin-les-Pins (44) et les nombreuses menaces physiques, verbales ou écrites faites aux élus locaux ces dernières semaines, l'Association des Maires de France a renouvelé ses demandes auprès du Gouvernement afin de renforcer les actions en faveur de la protection de celles et ceux qui quotidiennement incarnent notre République et servent l'intérêt général. Les élus locaux sont les garants du pacte social et démocratique. Les élus locaux doivent être protégés. Comme après le décès du Maire de Signes (83) en 2019, l'Association des Maires de France sollicite une mobilisation forte des pouvoirs publics pour prévenir ces violences et leur banalisation.

La création récente d'un centre d'analyse et de lutte contre les violences faites aux élus, répond à une demande ancienne de l'AMF. Cette structure nationale doit permettre de mieux connaître le phénomène des violences aux élus, analyser et adapter la réponse des services et surtout coordonner les actions des forces de sécurité intérieure. Cette réponse structurelle doit surtout permettre un renforcement des moyens mobilisés et des actions engagées localement pour lutter contre les violences faites aux élus. Celle-ci associera à la fois les associations d'élus et les représentants des élus au plan national et local.

Face à ce constat :

La commune de Tréziers soutient pleinement les actions engagées par les différentes associations d'élus de France. En ce sens, elle sollicite une mobilisation forte de l'Etat pour déployer localement les

mesures de protection des élus locaux annoncées récemment par le Gouvernement, telles que par exemple le renforcement du caractère opérationnel du dispositif « alarme élu » ou de la plate-forme PHAROS pour mieux détecter et judiciaireiser les violences en ligne.

Au-delà de ces mesures, **la commune de Tréziers soutient** les demandes formulées par l'Association des Maires de France concernant plusieurs évolutions législatives, présentées au Gouvernement, afin de permettre de porter les sanctions pénales à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus dépositaires de l'autorité publique.

De même, **la commune de Tréziers demande** que l'Etat octroie davantage de moyens humains et financiers aux forces de police et de gendarmerie dont les moyens d'enquête s'avèrent insuffisants.

Enfin, **la commune de Tréziers**, aux côtés des différentes associations d'élus de France, **condamne avec fermeté** les violences inacceptables exercées sur les élus et les agents publics.

